1 Introduction
2 Analyse des dangers : fdssealandbondremover
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromates
2.5.2 propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
2.5.3 Dioxyde de carbone
2.5.4 xylène, mélange d'isomères
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fdssealandbondremover
Company	Innotec International NV
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdssealandbondremover**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fdssealandbondremover

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdssealandbondremover**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Innotec International NV
État physique	liquide
Forme	aérosol
pH	Non disponible
Usage	Utilisation prévue : utilisation industrielle et professionnelle (nettoyage technique pour l'élimination rapide et efficace de nombreuses colles).
Date FDS	2018-02-01

La FDS date du 2018-02-01. Elle a donc 8 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2 % aromates devrait être classée **H340** selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2 % aromates devrait être classée **H350** selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2 % aromates est classée **H340** et sa concentration (**75.0–100.0 %**) dépasse le seuil de **0.1 %**. Le produit devrait donc être classé **H340**
- La substance Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2 % aromates est classée **H350** et sa concentration (**75.0–100.0 %**) dépasse le seuil de **0.1 %**. Le produit devrait donc être classé **H350**

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :





Inflammable Nocif / Irritant Grave pour la santé

Mentions de danger :

- H229 Pressurised container: May burst if heated
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence :

- P210 P210
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 P251
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION:
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

- P312 P312
- P331 NE PAS faire vomir.
- P337+P313 Si l’irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire.

Transport :

- ADR : 2.1
- RID : pas disponible
- ADN : pas disponible
- IMDG : 2.1
- IATA : 2.1
- UN : 1950

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : En règle générale, le produit n’est pas irritant pour la peau. Si exposition répétée : surveiller l’apparition de dessèchement ou gerçures de la peau (EUH066).

eyes : Rincer immédiatement et soigneusement à l’eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées, puis continuer le rinçage.

ingestion : Ne pas faire vomir. Appeler un centre antipoison ou consulter un médecin en cas de malaise.

inhalation : Si difficulté à respirer, transporter la victime à l’extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Ne pas respirer les aérosols.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromates

Identification

- N° CAS : 64742-48-9
- N° EINECS : 919-857-5

Concentration :from 75.0 to 100.0

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHENovembre 2023Fiche n°325 - Solvants aliphatiques en C9-C20 désaromatisésFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Solvants aliphatiques en C9-C20 désaromatisés »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[12-14] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.2 propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

Identification

- N° CAS : 67-63-0
- N° EINECS : 200-661-7

Concentration :from 2.5 to 10.0

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Oui
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 200.0 - VLE-8h (mg/m³) : 500.0 - VLE-15min (ppm) : 400.0 - VLE-15min (mg/m³) : 1000.0

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

FICHEAoût 2026Fiche n°66 - Propan-2-olFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Propan-2-ol »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[16-18] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.3 Dioxyde de carbone

Identification

- N° CAS : 124-38-9
- N° EINECS : 204-696-9

Concentration :from 2.5 to 10.0

Dangers :

- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 5000.0 - VLE-8h (mg/m³) : 9131.0 - VLE-15min (ppm) : 30000.0 - VLE-15min (mg/m³) : 54784.0

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuin 2020Fiche n°238 - Dioxyde de carboneFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Dioxyde de carbone »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.4 xylène, mélange d’isomères

Identification

- N° CAS : 1330-20-7
- N° EINECS : 215-535-7

Concentration :from 2.5 to 10.0

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H373 Risque présumé d’effets graves pour les organes à la suite d’expositions répétées ou d’une exposition prolongée.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Oui
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 50.0 - VLE-8h (mg/m³) : 221.0 - VLE-15min (ppm) : 100.0 - VLE-15min (mg/m³) : 442.0

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuin 2021Fiche n°77 - XylènesFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Xylènes »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[22-24] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	- Utiliser des gants homologués EN 374. Matériaux recommandés : caoutchouc nitrile. En cas de contact continu, choisir un gant dont le temps de protection est supérieur à 240 min (idéalement > 480 min). Pour la protection à court terme ou contre les projections, la même exigence de durée est recommandée. La gousse doit avoir une épaisseur ≥ 0,35 mm pour assurer une protection chimique fiable.
Yeux	- Lunettes de protection conformes à la norme EN 166 (protection contre les éclaboussures).
Peau	-
Système respiratoire	- Si le renouvellement d'air n'est pas suffisant pour maintenir les poussières/vapeurs en dessous de la VLE, porter un appareil respiratoire adapté. Filtre recommandé : type AX/P2 (filtration des particules et des vapeurs).
Corps	- Porter un vêtement de protection conforme à la norme EN 13034.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Utiliser l'équipement de protection individuel requis. - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. - Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. - Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	- Mesures techniques : suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. - Conditions de stockage : Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Ne pas fumer. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit sec. Tenir à l'écart de sources d'ignition. - Mesure(s) d'ordre technique : stocker dans un endroit bien ventilé; sol imperméable formant cuvette de rétention. - Prescriptions particulières concernant l'emballage : conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité; conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Utilisation prévue : utilisation industrielle et professionnelle (nettoyage technique pour l'élimination rapide et efficace de nombreuses colles).